

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 604

présenté par
M. Dhuicq
-----**ARTICLE 13 QUATER**

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La prescription d'un isolement n'est pas un geste de derniers recours , la psychose existe et les patients sans consentement interne peuvent parfois d'eux même demander un consentement externe !